**MAPA 2018 / 104 - Règlement de consultation**

1. **Identification de la personne publique**

Collège Le Tertre – 6 Rue du Tertre - 88203 REMIREMONT cedex

 Représenté par Jean Pierre CHAROUSSET, Principal du Collège

 Comptable assignataire : l’agent comptable du lycée A. MALRAUX

1. **Procédure**

 Marché à procédure adaptée (article 28 du code des Marchés publics).

1. **Objet du marché**

Prestations de transport par autocars

1. **Description de la prestation**

Transports des élèves et des accompagnateurs pour les sorties scolaires organisées par le Collège Le Tertre de Remiremont pour l’année 2018.

Véhicules utilisés : autocar de tourisme avec de bonnes conditions de confort et de sécurité (préciser si le car est équipé de ceintures de sécurité)

**PROGRAMME**

Voir tableau ci-joint

**Le prix comprendra** :

* le trajet aller/retour en journée ou en soirée
* les frais d’autoroute et de parking
* le repas du chauffeur et hébergement du chauffeur si besoin
1. **Offre**
2. *Généralités*
* Le candidat devra être titulaire d’une licence d’agent de voyage ou d’un agrément de tourisme s’il s’agit d’une association
* L’établissement se réserve le droit de ne pas organiser les transports prévus : en cas de force majeure, d’intempéries, d’imprévus liés à la sécurité des élèves, de circonstances particulières, du fait du nombre insuffisant de participants ou de la défaillance des professeurs organisateurs, etc…
* Les prix seront fermes et définitifs pour la durée du marché.
1. *Date limite des offres*

Les offres devront parvenir par voie postale ou remises contre récépissé au collège Le Tertre avant le  **26/01/2018 à 12h ;**

Aucune offre ne doit être envoyée par mail ou par fax.

1. *Justificatifs à produire*

A l’appui de son offre, le candidat doit produire les documents prévus à l’article 45 du Code des Marchés Publics :

* La justification de l’inscription au registre des commerces
* Une fiche faisant état de sa capacité professionnelle, technique et financière
* Si l’entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet
* Une déclaration sur l’honneur datée et signée pour justifier que le candidat
* a satisfait aux obligations légales et fiscales
* n’a pas fait l’objet d’une interdiction de concourir
* n’a pas fait l’objet au cours des cinq dernières années d’une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L125-1, L125-3 du code du travail
* pour les transporteurs, le formulaire d’engagement de l’entreprise

Dans tous les cas, les prestations doivent être assurées dans le respect des règlements en vigueur.

1. **CRITERE D’ATTRIBUTION**
	* Prix : 50%
	* Qualité des produits : 20%
	* Qualité des services associés : 30%

Fait à

Cachet de l’entreprise Le responsable de l’entreprise

Nom + Prénom + signature